



CC du Pays de Sommières (Siren : 243000296)

FICHE SIGNALÉTIQUE BANATIC

Données générales

Nature juridique	Communauté de communes (CC)
Commune siège	Sommières
Arrondissement	Nîmes
Département	Gard
Interdépartemental	non

Date de création

Date de création	30/12/1992
Date d'effet	01/01/1993

Organe délibérant

Mode de répartition des sièges	
Nom du président	M. Jean-Claude HERZOG

Coordonnées du siège

Complément d'adresse du siège	Parc d'Activité de l'Arnède
Numéro et libellé dans la voie	
Distribution spéciale	
Code postal - Ville	30252 SOMMIERES cedex
Téléphone	04 66 77 70 39
Fax	04 66 77 71 75
Courriel	ccpaysdesommieres@wanadoo.fr
Site internet	

Profil financier

Mode de financement	Fiscalité professionnelle unique
Bonification de la DGF	oui
Dotation de solidarité communautaire (DSC)	non
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	non
Autre taxe	non
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)	non
Autre redevance	non

Population

Population totale regroupée	21 562
-----------------------------	--------

Densité moyenne	117,40
-----------------	--------

Périmètre

Nombre total de communes membres : 17

Dept	Commune (N° SIREN)	Population
30	Aspères (213000185)	534
30	Aujargues (213000235)	855
30	Calvisson (213000623)	5 366
30	Cannes-et-Clairan (213000664)	564
30	Combas (213000888)	605
30	Congénies (213000912)	1 609
30	Crespian (213000987)	358
30	Fontanès (213001142)	666
30	Junas (213001365)	1 096
30	Lecques (213001449)	475
30	Montmirat (213001811)	376
30	Montpezat (213001829)	1 074
30	Saint-Clément (213002447)	347
30	Salinelles (213003064)	540
30	Sommières (213003213)	4 582
30	Souviagnargues (213003247)	837
30	Villevieille (213003528)	1 678

Compétences

Nombre total de compétences exercées : 17

Compétences exercées par le groupement
Environnement et cadre de vie - Assainissement non collectif <i>Service d'Assainissement Non Collectif Autonome (S.P.A.N.C.) : prise en charge de la réhabilitation des dispositifs d'assainissement non collectif.</i>
- Collecte des déchets des ménages et déchets assimilés <i>Collecte des ordures ménagères, des recyclables. Gestion des déchetteries intercommunales.</i>
- Traitement des déchets des ménages et déchets assimilés <i>Traitement des ordures ménagères, des recyclables. Adhésion au SM "entre Pic et Etang" pour le traitement des ordures ménagères.</i>
- Autres actions environnementales <i>Prévention des incendies : aménagement, réalisation, entretien des pistes DFCI et autres aménagements forestiers concourant à la prévention des incendies. - Création, entretien et mise en valeur des sentiers de randonnée. - Création et animation de plans locaux de mise en valeur de l'environnement. - Actions de protection, de réhabilitation, de mise en valeur et de promotion du petit patrimoine, dans le cadre de procédures concertées (plans, schémas) à l'échelon de l'Etat, du Pays, de la Région et du Département (ex : Plan Patrimoine Départemental) - Réflexion sur la mise en place d'un schéma directeur de développement touristique (réflexion sur un label Ville et Pays d'Art et d'Histoire).</i>

Sanitaires et social

- Action sociale

Actions d'intérêt communautaire en faveur du 3ème âge. L'intérêt communautaire est défini comme suit : opérations d'investissement relatives à la construction de structures d'hébergement pour les personnes âgées. - Mise en place d'une politique publique en direction de l'enfance et de la jeunesse, création, aménagement, entretien, et fonctionnement d'équipements collectifs. - Organisation d'animations et de spectacles pour les enfants. Participation aux dépenses de fonctionnement des centres sociaux intercommunaux dans le cadre d'une convention avec le centre socio-culturel CALADE.

Développement et aménagement économique

- Création, aménagement, entretien et gestion de zone d'activités industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale ou touristique

Aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire. - * Hors les zones créées et à créer par la communauté de communes du Pays de Sommières, l'intérêt communautaire s'applique sur les zones d'activités économiques d'origine communale suivantes : SOMMIERES : Zone d'activités de la Croix des Malades et zone d'activités de Corata ; CONGENIES : Zone d'activités de Tourel ; AUJARGUES : Zone d'activités "Le Grand Jardin" ; ASPERES : Zones d'activité. Parc d'activités du Bois de Minteau, à l'exception de la préservation et de la valorisation des espaces naturels situés dans le périmètre de l'opération. Acquisitions foncières nécessaires pour la création de Z.A.E. Droit de préemption dans les zones d'intérêt communautaire, D.U.P., ...

- Action de développement économique (Soutien des activités industrielles, commerciales ou de l'emploi, Soutien des activités agricoles et forestières...)

Convention d'appui et de soutien logistique avec l'ANPE, suivi des personnes bénéficiaires du RMI. Gestion des gîtes réhabilités par la Communauté de Communes. Actions en faveur de la mise en place des gîtes ruraux. Mise en place et gestion des chantiers d'insertion.

Développement et aménagement social et culturel

- Etablissements scolaires

L'intérêt communautaire est défini comme suit : construction, aménagement, réhabilitation et gestion de tous les bâtiments et installations à usage scolaire du territoire intercommunal - restaurant scolaire - garderie péri-scolaire - transports scolaires.

- Activités culturelles ou socioculturelles

Actions culturelles reconnues d'intérêt communautaire. Action culturelle : - Spectacles vivants d'intérêt communautaire en partenariat avec le Conseil Général et la Région Languedoc-Roussillon ; - Mise en réseau informatique des bibliothèques sur le territoire intercommunal et promotion de la lecture publique par des animations intercommunales. - Gestion de l'école de musique intercommunale et développement des pratiques musicales sur le territoire intercommunal. - En matière de construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et scolaires du premier degré reconnus d'intérêt communautaire.

Aménagement de l'espace

- Schéma de cohérence territoriale (SCOT)

Harmonisation progressive des Plans d'Occupation des Sols (P.O.S.) et des Plans Locaux d'Urbanisme (P.L.U.) ; Aménagement de l'espace agricole, foncier et hydraulique, à l'exception des aménagements en matière d'irrigation situés au Nord-Sommiérois ; Participation à l'élaboration du schéma de cohérence territoriale et des schémas de secteurs.

- Création et réalisation de zone d'aménagement concertée (ZAC)

L'initiative, la création et la réalisation des zones d'aménagement concerté d'intérêt communautaire. L'intérêt communautaire est reconnu à toutes les nouvelles opérations de zone d'aménagement concerté dédiés aux zones d'activités, ainsi qu'à l'opération spécifique "ZAC Bois de Minteau" initié par la commune de Calvisson. Parc d'Activités du Bois de Minteau : à l'exception de la préservation et de la valorisation des espaces naturels situés dans le périmètre de l'opération.

Voirie

- Création, aménagement, entretien de la voirie

Création, aménagement et entretien des voiries d'accès, des voiries intérieures des zones d'activités économiques, des zones d'activités concertées à vocation économique. Elaboration d'une carte de voirie communautaire.

Développement touristique

- Tourisme

"Accueil, information et promotion touristiques" et "coordination des interventions des divers partenaires du développement touristique local" afin de pouvoir aboutir à l'intercommunalisation de l'Office de Tourisme du Pays de Sommières pour développer une politique touristique d'intérêt communautaire.

Logement et habitat

- Programme local de l'habitat

Programme Local de l'Habitat Intercommunal (P.L.H.I.) : élaboration et suivi du programme d'actions. - Observatoire de l'Habitat : mise en place, animation et communication. - Programmes d'Intérêt Général (P.I.G.) : suivi et animation des P.I.G. liés au Programme Local de l'Habitat Intercommunal (P.L.H.I.).

Autres

- Préfiguration et fonctionnement des Pays

Participation de la communauté de communes du Pays de Sommières à la démarche Pays Vidourle-Camargue. - Soutien aux actions du pays d'accueil des Terres de Sommières.

- NTIC (Internet, câble...)

Digitalisation du cadastre de l'ensemble des communes et mise en place d'un S.I.G. (Système d'Information Géographique) et d'un WEB. S.I.G. Actions de communication dans les domaines de compétences communautaires.

- Autres

Construction et gestion d'un bâtiment à usage de gendarmerie et des logements afférents, situé sur la commune de Villevieille. Participation à l'élaboration des bulletins communaux.

Adhésion à des groupements

Dept	Groupe ment (N° SIREN)	Nature jur.	Population
30	SM du Schéma de Cohérence Territoriale Sud du Gard (253003297)	SM fermé	381 694
30	SM Etablissement Public Territorial de Bassin Vidourle (253002539)	SM ouvert	131 656
34	SM entre Pic et Etang (253401822)	SM fermé	207 830
30	SM Vocation Unique des Lens (253001812)	SM fermé	11 218
30	SM du Pays Vidourle-Camargue (200000271)	SM ouvert	102 419
30	SM pour l'Etude et l'Aménagement du Bois de Minteau à Calvisson (200017432)	SM ouvert	21 562
30	SM de Défense de la Forêt du Sommiérois (253001671)	SM fermé	27 325
30	SM Départemental d'Aménagement et Gestion des Cours d'eau et Milieux Aquatiques du Gard (SMDE) (253003065)	SM ouvert	432 741
30	SM de Recalibrage Elargissement et Rectification du Quiquilha n et ses Affluents (253000749)	SM fermé	2 564

Sources : DGCL, BANATIC / Insee, RP (population totale légale en vigueur en 2015 - millésimée 2012)